

## 25 - MJC Palente-Orchamps - Convention de développement culturel

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :**

### Subvention à l'association MJC Palente-Orchamps

Conformément à son Schéma d'Orientation pour la Culture, la Ville de Besançon soutient les initiatives qui favorisent l'accès du plus grand nombre à l'art et à la culture et prioritairement les publics qui, pour des raisons socioculturelles, sont les plus éloignés de l'offre culturelle et des pratiques artistiques. Dans ce cadre, elle encourage les projets de développement mis en place par les Maisons de quartier pour favoriser, dans un rapport de proximité avec les publics de leur quartier, l'expression de soi et l'ouverture à l'autre.

Créée en 1979, l'association Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps constitue un élément essentiel de la vie sociale et culturelle du quartier de Palente, mais également de la Ville de Besançon et de son Agglomération.

L'association et la Bibliothèque municipale concourent à des missions similaires (démocratiser l'accès aux savoirs, former des citoyens actifs et responsables, promouvoir les valeurs humanistes, favoriser l'accès à des pratiques culturelles), autour de la lecture et de l'expression orale et écrite. C'est pourquoi l'association s'engage à mettre en œuvre des actions visant à développer son projet culturel autour de cette thématique, avec en particulier l'organisation de la Fête du Livre en partenariat avec la Bibliothèque municipale.

La Ville de Besançon souhaite également soutenir et accompagner ce projet de développement de l'apprentissage de la langue à travers des actions visant à favoriser l'accès à l'offre culturelle dans le domaine du livre et de la diffusion artistique au travers d'une programmation de spectacles «jeune public» proposé par la MJC de Palente-Orchamps.

Pour ce faire, il est proposé d'attribuer une subvention de 12 500 € à l'association MJC Palente-Orchamps.

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur la ligne 65.30/6574 CS 10039.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 12 500 € à l'association MJC Palente-Orchamps,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant dans le cadre de la convention quinquennale.

**«M. LE MAIRE :** Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 16 novembre 2016.*